

Rapports annuels des Conseils de quartier 2016-2017 Synthèse

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017



Mission Participation Citoyenne

83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 • Tél : 02 41 96 34 56
www.angers.fr •

angers.fr



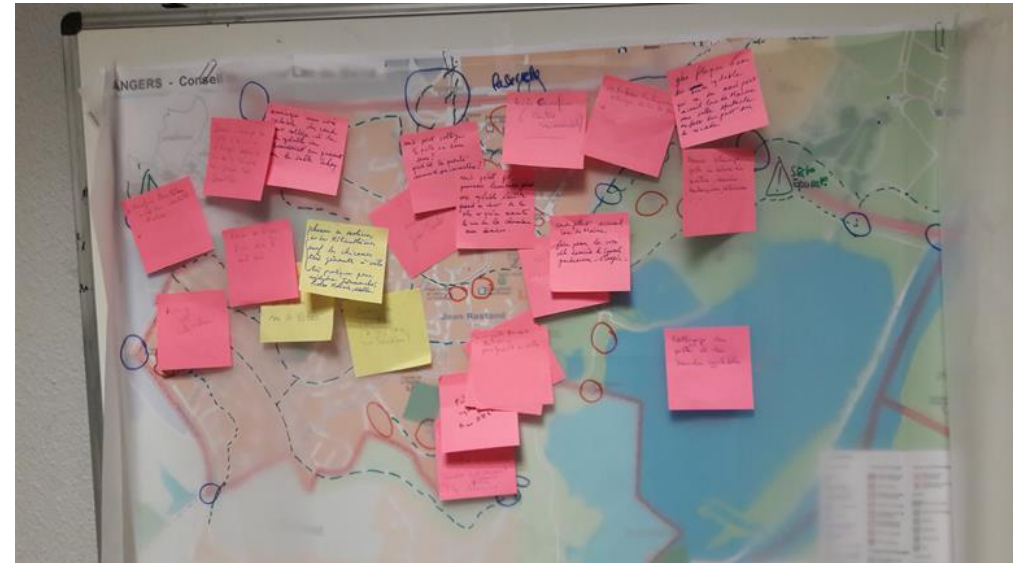
1. Bilan d'activités

En moyenne 15 temps de travail interne
(plénières, groupes de travail) organisés par an.

8 temps de travail partenariaux
par conseil de quartier.

7 temps de travail « inter-conseils »
organisés (réaménagement du hall de l'hôtel
de ville, sur le budget municipal et sur le tramway).

Soit au total 235 temps de travail
au cours de l'année écoulée.



La Ville a soumis 6 saisines:

- réaménagement du hall de l'hôtel de ville (collective)
- « ville apaisée – quartiers à 30 » (tous les conseils)
- noms des stations de la 2^e ligne de tramway (6 conseils)
- nouvelle maison de quartier au Lac-de-Maine
- dénominations de jardin (centre-ville) et de place (Doutre – Saint-Jacques).

En outre, la Ville a mobilisé les conseils de Belle-Beille et Monplaisir sur l'élaboration de la démarche de participation relative au NPNRU.

1. BILAN D'ACTIVITÉS

Les conseils se sont autosaisis 10 fois :

- sur des sujets portant sur des aménagements ou des valorisations d'espaces spécifiques (terrain des Mortiers aux Justices, étang Saint-Nicolas à Belle-Beille, coulée verte en centre-ville, jardin de la Roseraie) ;
- sur des problématiques générales de végétalisation de la ville (Justices, Deux-Croix/Banchais) ;
- de commerces de proximité (Doutre/ Saint-Jacques, Saint-Serge/Ney/Chalouère),
- de jeunesse (Monplaisir)
- et de vivre-ensemble (Hauts-de-Saint-Aubin).



2. Enseignements : par rapport à l'année dernière...

- les effectifs se sont stabilisés (autour de 12 à 15 membres).
- Des outils numériques à simplifier pour en faciliter l'usage.
- Les relations avec les habitants se sont développées.
- L'articulation des temps entre la Ville et les conseils est appréciée diversement : pour certains conseils, elle s'est améliorée, pour d'autres non.
- L'association des conseils aux projets de la Ville reste le point de progrès le plus important.

2. Enseignements : axes de progrès

Les 3 principales revendications des conseils sont :

- d'être mieux intégrés à la conduite des projets de la Ville ;
- mieux anticiper les calendriers des saisines ;
- d'être plus intégrés aux dynamiques de quartier autour des projets de quartier.

Par ailleurs, les conseils souhaitent :

- que leur rôle soit clarifié : « *le rôle des conseils est d'apporter l'expertise d'habitants qui s'engagent bénévolement pour améliorer la Ville* » ;
- Disposer d'outils simples et communs pour animer des sites Internet (exemple du Lac-de-Maine).

2. Enseignements : points positifs

- Bonne dynamique de travail et bonne ambiance.
- Une vision de l'intérêt général qui se développe.
- Certains partenariats avec la Ville sont très appréciés :
 - Co-production sur le Terrain des Mortiers ;
 - Bon dialogue sur « Ville apaisée – quartiers à 30 ».
- Autonomie appréciée.

Renouvellement du mandat des conseils



Mission Participation Citoyenne

83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 • Tél : 02 41 96 34 56
www.angers.fr •

angers.fr



Regroupement conseils de quartier et conseils citoyens

- Regroupement utile pour améliorer la lisibilité (une seule instance par quartier)
- Pour les conseils « regroupés » (Belle-Beille, Hauts-de-Saint-Aubin, Monplaisir, Deux-Croix/Banchais, Saint-Serge/Ney/Chalouère et Roseraie), le nombre de membres passera à 50.

Les nouveaux conseils

- Baptisés « conseils des citoyens de quartier ».
- Renouvellement de la moitié des membres.
- La désignation des nouveaux membres se fera toujours par tirage au sort à la fois parmi les candidats et sur la liste électorale.
- Au sein des conseils « regroupés », les membres résidents ou actifs dans les « QPV » constitueront le conseil citoyen reconnu par arrêté préfectoral.

Les nouveaux conseils

- Règlement intérieur et mode de gouvernance actuels conservés.
- Au début du nouveau mandat (juin 2018), la Ville proposera un programme de travail basé sur le projet de quartier.
- les Conseils de quartier associés aux revues de projets de quartier.



Mission Participation Citoyenne



angers.fr

